

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUILLET 2009

Le Conseil Municipal de VACQUEYRAS s'est réuni le lundi 20 juillet 2009, à 19 h sous la présidence de Mr GRAVIER Jean-Marie, Maire.

Absents excusés et représentés : Mmes SEIGNOUR Paulette, CARTOUX Eliane, BRECHU Vérane et DAVIN Pascale, M. VERGIER Marc.

Absente et excusée : Mme MONTESINOS Cécile.

Absent : M. Robert CHABRAN

Après lecture, le procès verbal de la séance précédente fut approuvé à l'unanimité.

Madame Simone DARUT est désignée secrétaire de séance.

Puis Monsieur le Maire devait donner un certain nombre d'informations liées aux séances précédentes avec notamment l'achèvement des travaux de réfection de la classe CM1/CM2, le choix de l'entreprise MISSOLIN pour la mise en place de cinq ralentisseurs (16 056,30 € TTC), l'obtention d'une subvention de 10 000 € dans le cadre du FDIE pour les travaux d'aménagement de la Fontaine du Tombadou. Enfin il informait que l'école de VACQUEYRAS avait été retenue, suite à la demande de la Mairie, pour être équipée d'une classe numérique (coût 15 510,78 € TTC, subventionnée à hauteur de 9 000 € par l'Etat).

Décisions modificatives budgétaires : Comme il n'y a plus de budget supplémentaire et en fonction des décisions prises pour des achats ou des travaux non prévus au budget initial mais aussi en fonction des subventions obtenues, Monsieur le Maire explique qu'un certain nombre de décisions modificatives budgétaires doivent être prises. De plus, le Conseil ayant approuvé, comme la commission d'appel d'offres un certain nombre d'avenants au marché de travaux de la chaufferie bois, les sommes impliquées sont inscrites dans ces décisions modificatives.

Après explications, le Conseil, à l'unanimité, a voté les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Dépenses

N° Cpte	N° Opé.	Libellé	Motif	Montant	TOTAL/SECTION
Fonctionnement					
6574		Subvention association	Association Dentelles de Montmirail en Provence	1069.00	
022		Dépenses imprévues		- 1069.00	
Investissement (crédits majorés)					49500.00
2168	11905	Rénovation archives anciennes	Devis complémentaire numérisation registre	130.00	
2315	13307	Installation chaudière bois	Avenant n° 2 – SRMV (9674.20) Avenant n° 1 – BEZERT (956.80) Avenant n° 1 – MARTIN(2922.39)	9680.00 960.00 2920.00 <u>13560.00</u>	
2312	14008	Voirie	Réfection chemin	6200.00	
2183	14809	Ecole numérique	Installation école numérique	15600.00	
21534	ONA	Réseaux	Electrification rurale	2200.00	
2184	ONA	Mobilier	Tableau école maternelle(364.78) Plastifieuse Echelle, Marchepied (596.80) Machine à Glaçons	370.00 160.00 600.00 <u>850.00</u> 1980.00	
2188	ONA	Autres immobilisations	Défibrillateur	1700.00	
2152	14008	Voirie	Panneaux de signalisation	830.00	
2184	12806	Materiel informatique	JVS HORIZON VILLAGE	5800.00	
2312	Ona	CONSTRUCTION	Abri bus scolaire	1500.00	
Investissements (crédits minorés)					23840.00
2313	12005	Construction	Bâtiments communaux	11500.00	
2313	14409	Construction	Syndicat Initiative	12340.00	
Total (crédits majorés – crédits minorés) – alimenté par les subventions d'investissement					25660.00

Recettes

N° Cpte	N° Opé.	Libellé	Motif	Montant
1322	11905	Subvention région	DRAC	360.00
1321	14809	Subvention	Etat	9000.00
1322	12005	Subvention région	FSL bungalows tennis(bât ;communaux)	6300.00
1323	14709	Subvention département	Fontaine du tombadou	10000.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				25660.00

Choix du Cabinet pour étude et assistance pour la révision du PLU

Monsieur le Maire devait rappeler que le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 janvier 2009 avait décidé de lancer la révision du PLU et avait autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation pour choisir un cabinet spécialisé pour aider la Commune dans cette révision. 7 cabinets avaient demandé des dossiers et seuls deux (SICA habitat et développement de Vaucluse et Urbanisme et territoire) ont répondu dans les délais fixés dans le cahier des charges ; après examen comparatif et analyse des offres, le Conseil, à l'Unanimité, a décidé de retenir le Cabinet SICA habitat et Développement, mieux disant, et qui, déjà, avait réalisé le PLU de la Commune.

Le coût de la tranche ferme est de 18 000 € HT, celui de la tranche conditionnelle de 2 500 € HT et la durée de la mission est arrêtée à 15 mois.

Travaux :

1) *Remplacement des menuiseries des logements sur Ecole Maternelle*

Après examen des devis proposés par les entreprises MAD (Carpentras), Menuiserie Vincent ROUX (Monteux), et AMDP (Sarrisans), le Conseil, à l'unanimité a retenu l'offre de AMDP qui s'élève à 10 407,30 € TTC.

2) *Travaux Chemin de Cabut*

Suite aux travaux de renforcement et de mise en discrétion des réseaux EDF avec amélioration de l'éclairage public par le Syndicat d'Electrification Rurale, le Conseil a accepté la participation de la commune qui a été fixée à 15 165,28 € TTC pour les réfections de voirie notamment.

3) *Aménagement arrêt de bus*

Le Conseil, toujours à l'unanimité a retenu le devis de l'entreprise PAOLI pour la démolition du lavoir situé à l'entrée de la Traverse des Améleraies et sa transformation en arrêt bus couvert pour les scolaires (1 470 € TTC)

Questions diverses : Toujours à l'unanimité, le Conseil a :

- Décidé d'attribuer un des logements vacants sur l'école Maternelle à Mme Christelle LEMAIRE, secrétaire à la Mairie.
- Décidé de créer un emploi saisonnier pour pallier à l'absence de Monsieur Tony MARTINEZ pendant la 2^{ème} quinzaine d'Août qui va bénéficier d'un congé de paternité. Pendant la première quinzaine, Monsieur Jullien POIRÉ, qui a été retenu, se familiarisera avec le travail à la bibliothèque et au syndicat d'initiative et commencera à traduire en anglais les brochures éditées par le Syndicat d'Initiative.
- Décidé de demander des informations complémentaires à Madame Françoise RIBOLLA avant de pouvoir répondre à sa demande de placement sur le domaine public de son appareil de réfrigération.

Enfin, Monsieur le maire devait faire part au conseil du rapport annuel du Syndicat d'Aménagement du Bassin Sud Ouest du Mont Ventoux.

La séance fut levée à 20 heures 10.